

Un partenariat actif entre les professionnels du tourisme et les associations

En Auvergne, la forte implication du monde associatif dans l'évaluation des sites candidats au label contribue à l'amélioration de l'accueil plus en rapport avec les attentes spécifiques de cette clientèle.



Les partenaires associés à la démarche
« Tourisme & Handicap » en Auvergne

- Relais des Gîtes de France (03, 43)
- Union nationale des associations du tourisme d'Auvergne (UNAT)
- Direction départementale de jeunesse et sport (DDJS 43)
- Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH 43)
- Fédération nationale des accidentés du travail et handicapés (FNATH 43)
- Association française des myopathies (AFM 43)
- Association des malades et handicapés (AMH 63)
- Association des paralysés de France (03,63,15)
- Association Valentin Haüy (AVH 63)
- Association d'amis et de parents de personnes handicapées mentales (ADAPEI 63)
- Centre régional d'étude et d'actions en faveur des handicapés et inadaptations (CREAHI Auvergne)
- Union régionale des associations de parents d'enfants déficients auditifs (URAPEDA 63)
- Association départementale des amis et parents d'enfants déficients auditifs (ADAPEDA 03)
- Foyer socio-culturel des sourds de Clermont-Ferrand
- Groupement d'actions pour l'insertion et la promotion des aveugles de la région Auvergne (GAIPAR)
- Centre de rééducation pour déficients visuels (CRDV 63)
- Institut pour jeunes aveugles (03)

CONTACTS

Coordination régionale :

Délégation Régionale au Tourisme d'Auvergne
Préfecture de Région – 18 Boulevard Desaix
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél : 04 73 98 61 26 - Fax : 04 73 98 61 27
www.tourisme-handicaps.org

Animation, promotion, développement du label :

Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne
Parc Technologique Clermont-Ferrand La Pardieu
7, Allée Pierre de Fermat- CS 50502
63 178 Aubière cedex

N° Azur 0810 827 828
PRIX APPEL LOCAL

Fax : 04 73 34 11 11
www.auvergne-tourisme.info

Suivi des projets, évaluations des sites :

Comité Départemental du Tourisme de l'Allier
Pavillon des Marronniers - Parc de Bellevue - BP 65
03402 Yzeure Cedex
Tél : 04 70 46 81 50 - Fax : 04 70 46 00 22
www.allier-tourisme.com

Cantal Tourisme

36 rue de Sistrières
15000 Aurillac
Tél : 04 71 63 85 00 - Fax : 04 71 63 85 10
www.cantal tourisme.fr

Comité Départemental du Tourisme de la Haute-Loire

Hôtel du Département, 1 place Monseigneur- de -Galard
43012 Le Puy-en-Velay Cedex
Tél : 04 71 07 41 54 - Fax : 04 71 07 41 55
www.mididelauvergne.com

Agence Départementale de Développement Touristique du Puy de Dôme

Place de la Bourse
63038 Clermont-Ferrand cedex 1
Tél : 04 73 42 22 50 - Fax : 04 73 42 22 65
www.planetepuydedome.com

Retrouvez les sites labellisés en Auvergne sur :
www.auvergne-tourisme.info

et les sites labellisés en France sur : www.franceguide.com



ministère délégué au Tourisme
délégation régionale Auvergne



L'Auvergne

pour
un tourisme
accessible
à tous.

Pour un **accueil efficace** et **adapté** pour tous

Lancé en 2001 par le Ministère en charge du Tourisme, le **label national « Tourisme & Handicap »** est aujourd'hui un outil de communication concret et opérationnel qui offre l'image de qualité d'un produit touristique réellement accessible à tous.

L'Association nationale « **Tourisme & Handicaps** » (ATH) assure l'unité nationale du dispositif.

Au niveau régional, la **Délégation Régionale au Tourisme d'Auvergne** coordonne le dispositif. Le **Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne** et les **quatre Comités Départementaux du Tourisme** interviennent dans l'information, la sensibilisation, le conseil et la promotion des professionnels du tourisme qui s'engagent dans l'accueil des clients en situation de handicap.

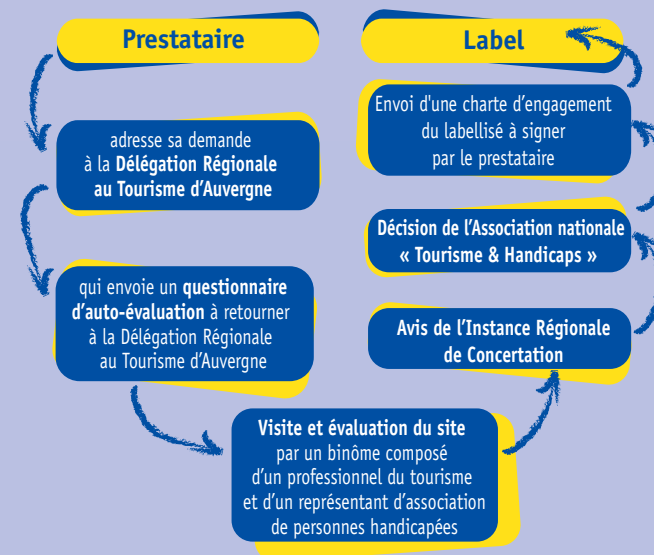
Une **démarche volontaire** des professionnels

Tout professionnel du tourisme peut demander à être labellisé.

Le label couvre de nombreuses prestations touristiques : des hébergements (hôtels, villages de vacances, gîtes ruraux, chambres d'hôtes, campings ...), des établissements de restauration

(restaurants, fermes auberges ...), des sites touristiques (monuments, musées, châteaux ...), des sites et activités de loisirs (parcs à thème, itinéraires de promenades et de randonnées, équipements sportifs et récréatifs...), des offices de tourisme.

Comment obtenir le label ?



Le label national "Tourisme & Handicap"

En **réponse** à des **besoins** **multiples**

Pour les personnes présentant des déficiences, le label apporte une information fiable et descriptive sur l'accessibilité des sites et équipements.

Il assure également un confort supplémentaire pour les clientèles confrontées à des besoins multiples, notamment des difficultés de déplacement : handicaps temporaires, familles avec un enfant en poussette, seniors...

Le label valorise les efforts des professionnels en matière d'accueil des clientèles à besoins spécifiques et leur garantit un avantage concurrentiel supplémentaire.



Les logos apposés à l'entrée des sites labellisés et sur les documents de promotion renseignent sur l'accessibilité par type de handicap :

MOTEUR MENTAL AUDITIF VISUEL



Véritable référence nationale, le label « **Tourisme & Handicap** » est accordé pour une, deux, trois ou quatre familles de handicap : moteur, mental, auditif, visuel et pour une durée de 5 ans après signature de la **charte d'engagement**.

La demande de label est à adresser à :

Délégation Régionale au Tourisme d'Auvergne
Préfecture de Région - 18 boulevard Desaix
63033 Clermont-Ferrand cedex 1
Tél : 04 73 98 61 26 – Fax : 04 73 98 61 27
e-mail : drt-auvergne@tourisme.gouv.fr